

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 26 MAI 2014

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 26 mai 2014 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10308-05-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal (aucun)**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Autorisation de vente de terrain Bertrand Paradis
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du second projet de règlement PR-VC-434-14-1
 - 10.2 Adoption du règlement VC-433-14-1
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN – BERTRAND PARADIS **RÉSOLUTION NO. 10309-05-14**

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Paradis, 53, rue S-Raphaël à La Malbaie, s'est porté acquéreur d'un terrain de la Ville de Clermont, sur le lot 5 172 706 au cadastre du Québec;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 26 MAI 2014

ATTENDU QUE l'article 12 des conditions spéciales incluses au contrat de vente réserve à la Ville un droit de rachat du terrain, dans l'éventualité où l'acquéreur désire s'en départir dans un délai de 2 ans;

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Paradis a fait connaître son désir de procéder à la vente de son terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont autorise monsieur Bertrand Paradis à vendre son terrain à une tierce partie, renonçant ainsi à sa priorité de rachat.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Bertrand Paradis, 53 rue St-Raphaël, La Malbaie (Québec) G5A 2M3.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. VC-434-14-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. VC-434-13 RÉSOLUTION NO. 10310-05-14

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le second projet de règlement numéro VC-434-14-1 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du second projet règlement no. VC-434-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le quatorzième jour d'avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le second projet de règlement no. VC-434-14-1 « Modifiant le règlement de zonage VC-356-90.

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-433-14-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION VC-433-13 RÉSOLUTION NO. 10311-05-14

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le Règlement numéro VC-433-14-1 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-433-13;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 26 MAI 2014

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-433-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le quatorzième jour d'avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le Règlement no. VC-433-14-1 «modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-433-13 ».

11. COMPTES

12. DIVERS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO. 10312-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 18 h 36.

**1 Jean-Pierre Gagnon
Maire**

**Brigitte Harvey
Directrice générale**